

Paris, le 8 septembre 2021

- **De bonnes performances au cœur de l'été, permettant au Groupe d'améliorer sa proposition d'avenant au contrat de bail des bailleurs particuliers sur cette période**
- **Mise en place de la fiducie-sûreté sur le pôle Center Parcs, conformément aux termes du nouveau financement**

## 1. Avenant au contrat de bail des propriétaires individuels

Comme annoncé dans le communiqué de presse du 20 juillet 2021, le Groupe a adressé à ses propriétaires bailleurs individuels début juillet une proposition d'avenant à leur contrat de bail. Cet avenant, assorti d'un certain nombre de compensations et d'engagements de la part du Groupe, proposait, selon certaines conditions et modalités, le versement d'un montant représentant 50% des loyers contractuels pour la période du 15 mars 2020 au 30 juin 2021.

S'agissant du paiement des loyers à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021, le projet d'avenant prévoyait deux options, au choix des propriétaires :

- (i) Soit le versement d'un loyer fixe de 72,5% du loyer contractuel jusqu'au 31 décembre 2021 et de 100% au-delà de cette date ; ou
- (ii) Soit le versement d'un loyer variable, avec un minimum garanti de 50% du loyer contractuel sur une période de 18 mois, du 1<sup>er</sup> juillet 2021 au 31 décembre 2022.

**Les propositions d'avenant au contrat de bail ont été accueillies positivement par la majorité des bailleurs individuels, avec près de 55% de signatures recueillies à ce jour.** Le Groupe remercie les propriétaires individuels concernés pour la confiance qu'ils lui accordent et les efforts qu'ils ont consentis pour surmonter l'impact de la crise sanitaire.

Compte tenu des bonnes performances enregistrées au cœur de l'été - avec des taux d'occupation en juillet-août 2021 supérieurs à ceux de la même période en 2019 pour les marques Pierre & Vacances<sup>1</sup> et Center Parcs - et dans une logique de partenariat, le Groupe a décidé de verser aux propriétaires bailleurs individuels qui ont signé ou signeront le nouvel avenant **100% du loyer contractuel pour la période courant à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021.**

Tous les autres termes de l'offre initiale adressée par le Groupe en juillet, en ce inclus (i) le versement de 50% des loyers prévus pour la période du 15 mars 2020 au 30 juin 2021 et (ii) l'intégralité des engagements et contreparties consentis par le Groupe, demeureront inchangés.

Cette nouvelle proposition, qui a fait l'objet d'une concertation avec certains représentants des propriétaires individuels au cours de la période estivale, pourra être acceptée jusqu'au 15 octobre 2021 au plus tard, offrant ainsi une reprise totale et rétroactive du paiement des loyers à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021 et sera ouverte à tous les propriétaires signataires du nouvel avenant, y compris bien entendu aux propriétaires ayant déjà adhéré à la proposition initiale.

## 2. Mise en place de la fiducie

Conformément aux termes du nouveau financement<sup>2</sup> conclu le 10 mai 2021 avec certains créanciers financiers du Groupe, il était prévu la mise en place, au plus tard le 15 septembre 2021, d'une fiducie-sûreté portant sur les titres de la filiale française Center Parcs Holding, sous réserve de la levée de certaines conditions.

Ces conditions ont désormais été levées, en particulier :

- (i) le 1<sup>er</sup> juillet 2021, l'assemblée générale de Pierre et Vacances S.A, a émis un avis consultatif favorable sur la mise en place de la fiducie-sûreté ; et
- (ii) le 7 septembre 2021, l'AMF a rendu, à la demande de SITI S.A, actionnaire majoritaire du Groupe, une décision de non-lieu à dépôt d'une offre publique de retrait<sup>3</sup>.

Dans ces conditions, Pierre et Vacances S.A confirme que la fiducie-sûreté sera mise en place dans les prochains jours.

**Pour toute information :**  
**Relations Investisseurs et Opérations Stratégiques**  
Emeline Lauté  
+33 (0) 1 58 21 54 76  
[info.fin@groupepvcp.com](mailto:info.fin@groupepvcp.com)

**Relations Presse**  
Valérie Lauthier  
+33 (0) 1 58 21 54 61  
[valerie.lauthier@groupepvcp.com](mailto:valerie.lauthier@groupepvcp.com)

<sup>1</sup> Hors Espagne.

<sup>2</sup> Pour plus de détails, voir communiqués de presse du 10 mai 2021 et du 24 juin 2021.

<sup>3</sup> Voir décision AMF en date du 7 septembre 2021 disponible sur le site internet de l'AMF.